

Année : 2023

Titre : Femmes et agriculture durable en Côte d'Ivoire : enjeux et perspectives

Auteur : Marie FALL, **Victorine HIEN** OUATTARA, Chantale DALI

Journal : Territoires Sud

Site web ou DOI de l'article : https://territoiresud.org/wp-content/uploads/numeros/6.TAPUSCRIT_2_LIVRE-FONCIER-RTS-6_BAT_version-compilee.pdf?t=1697855419

DOI ou lien du journal : <https://territoiresud.org>

ISSN : **2709-4359** (On line) 2709-4340 (Print)

Impact Factor : Néant

Preuve d'indexation : Néant

EDITORIAL

La Revue Territoires Sud (RTS) est un outil au service des chercheurs, des enseignants, des étudiants et de tous ceux qui s'intéressent aux thématiques des sciences sociales portant sur le Sud. Elle traite de la géographie, de l'économie, de l'agronomie, de la sociologie, de la foresterie, de la géomatique, de l'aménagement du territoire, des politiques publiques, de l'environnement et toutes autres disciplines ou thématiques pertinentes des sciences sociales.

La Revue Territoires Sud (RTS) se propose d'être bimensuelle pour ses numéros thématiques réguliers. Cependant, il existe un volet Varia et un volet ouvrages à publier à l'appréciation du comité de rédaction.

La Revue Territoires Sud (RTS) publie en ligne des manuscrits originaux écrits en français ou en anglais et que :

- les terrains étudiés concernent au moins un terrain d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine ;
- parmi les auteurs il y ait au moins un auteur associé à une université ou une institution d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie ;
- des articles croisent au moins deux disciplines, notamment dans le cadre conceptuel ;
- des articles ayant tous un terrain empirique (que la démarche soit inductive ou déductive).

• La Revue Territoires Sud (RTS) se propose également de mettre à la disposition des lecteurs des versions papiers à la demande.

• Le comité de rédaction, le comité scientifique et les auteurs sont internationaux ainsi que la diffusion de la revue.

MEDIEBOU CHINDJI est titulaire d'un Doctorat PhD de l'Université de Ngaoundéré en pratique de développement durable. Elle est Maître de Conférences au département de Géographie de l'Université de Yaoundé I-Cameroun et par ailleurs, Assistante du point focal du Réseau d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique Centrale (NELGA/ AC). Elle s'intéresse aux questions de gouvernance foncière (milieu urbain et rural), de territoire et développement local. mchiro@yahoo.fr

Paul TCHAWA est titulaire d'un Doctorat et d'une HDR de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Il est Professeur des Universités, Chef de département de Géographie de l'Université de Yaoundé I. Coordonnateur du Réseau d'excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique Centrale (NELGA/AC) et Secrétaire Général au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINPEDED). Ses thématiques de recherches portent sur la gestion durable des ressources naturelles, la participation au développement et les dynamiques territoriales et identitaires. Il est Professeur invité de plusieurs universités françaises. pitchawa@yahoo.fr

Samuel NGUIFFO est titulaire d'un Doctorat de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), et travaille depuis plus de trente ans sur la gestion des ressources naturelles, les droits des communautés locales et autochtones, le droit des investissements, et la gestion des projets. Il dirige le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), une ONG basée à Yaoundé et travaillant sur l'ensemble du Bassin du Congo. nguiffo@yahoo.fr

ISSN 2709-4340 (Print)
ISSN 2709-4359 (Online)


RTS N°6, mars 2023

REVUE Territoires Sud

Au cœur des mutations du Sud

Revue pluridisciplinaire du Département de Géographie - Aménagement-Environnement Université de Dschang

FEMMES RURALES ET ACCÈS À LA TERRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Sous la direction de :
MEDIEBOU CHINDJI, Paul TCHAWA et Samuel NGUIFFO

Comité de lecture :

Alphonse YAPI-DIAHOU, Université Paris 8 (France). Antoine De Padoue NSEGBÉ, Université de Dschang (Cameroun). Aristide YEMMAFOUO, Université de Dschang (Cameroun). Bernard TALLET, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (France). Bienvenu Magloire TAKEM MBI, Institut National de Cartographie (Cameroun). Chrétien NGOUANET, Institut National de Cartographie (Cameroun). Christian KALIEU, Université de Dschang (Cameroun). Christine RAIMOND, CNRS (Prodig) (France). Désiré NDOKI, Université de Dschang (Cameroun). Émile TEMGOUA, Université de Dschang (Cameroun).

Etienne Collins KANA, Université de Dschang (Cameroun). Fabienne LELOUP, Université Catholique de Louvain-(Belgique). Félix MEUTCHIEYE, Université de Dschang (Cameroun). Félix WATANG ZIEBA, ENS-Université de Maroua (Cameroun). Frédéric SAHA, Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Gilbert MOFOR ZECHIA, Université de Bamenda (Cameroun). Guillaume Henselm FONGANG FOUEPE, Université de Dschang (Cameroun). Guy Charly DZALLA NGANGUE, Université de Douala (Cameroun). Guy Marcel EPALLE EDIAMAN, Université de Buea (Cameroun). Hervé TCHEKOTE, Université de Dschang (Cameroun). Jean Bernard MBAH, Université de Dschang (Cameroun). Joseph Gabriel ELONG, Université de Douala (Cameroun). Joseph KEUTCHEU, Université de Dschang (Cameroun). Joseph Pascal MBAHA, Université de Douala (Cameroun). Joseph YOUTA HAPPI, Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Joséphine LEMOUOGUE, Université de Dschang (Cameroun). Julius TATA NFOR, Université de Dschang (Cameroun). Louis Bernard TCHUIKOUA, ENS-Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Marie Caroline MOMO SOLEFACK, Université de Dschang (Cameroun). Marie-Louis AVANA TIENTCHEU, Université de Dschang (Cameroun). Martin KUETE, Université de Dschang (Cameroun). Martin TCHAMBA, Université de Dschang (Cameroun). Médard NDOUTORLENGAR, Université de Sarh (Tchad). MEDIÉBOU CHINDJI, Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Michel TCHOTSOUA, Université de Ngaoundéré (Cameroun). Nadine YEMELONG TEMGOUA, Université de Bamenda (Cameroun). Natali KOSSOUMNA LIBA'A, ENS-Université de Maroua (Cameroun). Paul TCHAWA, Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Pricelia TUMENTA, Université de Dschang (Cameroun). Roger NGOUFO, Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Sunday SHENDE KOMETA, University of Bamenda (Cameroon). Sylvie LARDON, INRA & AgroParisTech (France). Thérèse MOULENDE, Université de Dschang (Cameroun). Valentin NGOUYAMSA, Université de Dschang (Cameroun). Moïse MOUPOU, Université de Yaoundé 1 (Cameroun). Vincent BOUNOU, Direction de Santé Publique, Baie-Comeau (Quebec), Canada. Vivien MELI MELI, Université de Dschang (Cameroun).

EDITORIAL

La Revue Territoires Sud (RTS) est un outil au service des chercheurs, des enseignants, des étudiants et de tous ceux qui s'intéressent aux thématiques des sciences sociales portant sur le Sud. Elle traite de la géographie, de l'économie, de l'agronomie, de la sociologie, de la foresterie, de la géomatique, de l'aménagement du territoire, des politiques publiques, de l'environnement et toutes autres disciplines ou thématiques pertinentes des sciences sociales.

La Revue Territoires Sud (RTS) se propose d'être biannuelle pour ses numéros thématiques réguliers. Cependant, il existe un volet Varia et un volet ouvrages à publier à l'appréciation du comité de rédaction.

La Revue Territoires Sud (RTS) publie en ligne des manuscrits originaux écrits en français ou en anglais et que :

- les terrains étudiés concernent au moins un terrain d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine ;
- parmi les auteurs il y ait au moins un auteur associé à une université ou une institution d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie ;
- des articles croisent au moins deux disciplines, notamment dans le cadre conceptuel ;
- des articles ayant tous un terrain empirique (que la démarche soit inductive ou déductive).

La Revue Territoires Sud (RTS) se propose également de mettre à la disposition des lecteurs des versions papiers à la demande. Le comité de rédaction, le comité scientifique et les auteurs sont internationaux ainsi que la diffusion de la revue.

MEDIEBOU CHINDJI est titulaire d'un Doctorat PhD de l'Université de Ngaoundéré en pratique de développement durable. Elle est Maître de Conférences au département de Géographie de l'Université de Yaoundé I-Cameroun et par ailleurs, Assistante du point focal du Réseau d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique Centrale (NELGA/ AC). Elle s'intéresse aux questions de gouvernance foncière (milieu urbain et rural), de territoire et développement local. mehiro@yahoo.fr

Paul TCHAWA est titulaire d'un Doctorat et d'une HDR de l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3. Il est Professeur des Universités. Chef de département de Géographie de l'Université de Yaoundé I. Coordonnateur du Réseau d'excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique Centrale (NELGA/AC) et Secrétaire Général au Ministère de l'environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Ses thématiques de recherches portent sur la gestion durable des ressources naturelles, la participation au développement et les dynamiques territoriales et identitaires. Il est Professeur invité de plusieurs universités françaises. ptchawa@yahoo.fr

Samuel NGUIFFO est titulaire d'un Doctorat de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), et travaille depuis plus de trente ans sur la gestion des ressources naturelles, les droits des communautés locales et autochtones, le droit des investissements, et la gestion des projets. Il dirige le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), une ONG basée à Yaoundé et travaillant sur l'ensemble du Bassin du Congo. snguiffo@yahoo.fr

ISSN 2709-4340 (Print)

ISSN 2709-4359 (Online)



RTS N°6, mars 2023

MEDIEBOU CHINDJI,
Paul TCHAWA et Samuel NGUIFFO

N°6, Mars 2023



Au cœur des mutations du Sud

Revue pluridisciplinaire du Département de Géographie -
Aménagement-Environnement
Université de Dschang

FEMMES RURALES ET ACCÈS À LA TERRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Sous la direction de :
**MEDIEBOU CHINDJI, Paul TCHAWA et
Samuel NGUIFFO**

Sous la direction de :
MEDIEBOU CHINDJI, Paul TCHAWA
et Samuel NGUIFFO

FEMMES RURALES ET ACCÈS À LA TERRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE



Chapitre 5. FEMMES ET AGRICULTURE DURABLE EN CÔTE D'IVOIRE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

WOMEN AND SUSTAINABLE AGRICULTURE IN CÔTE D'IVOIRE: STAKES AND PERSPECTIVES

Marie FALL

Université du Québec à Chicoutimi, Québec, Canada

Auteur correspondant : marie.fall@uqac.ca

Victorine HIEN OUATTARA

Université de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Victorine.ouattara@usp.edu.ci

Chantale DALI

Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada

dasital@gmail.com

Mots clés : Femmes rurales – Production vivrière – Terres cultivables – Agriculture durable – Côte d'Ivoire

Résumé - Cet article présente les enjeux du renforcement des capacités des femmes et les perspectives pour assurer une agriculture durable en Côte d'Ivoire. Les principales données de la revue de littérature que nous avons réalisées montrent qu'en Côte d'Ivoire, les femmes sont parties prenantes des stratégies mises en œuvre pour une agriculture durable. Plusieurs actions contribuent à impulser une nouvelle ère d'autonomisation des femmes en milieu rural ivoirien ; notamment, la gestion des conflits fonciers, l'égalité homme-femme pour l'acquisition de parcelles et le renforcement des capacités des femmes. Dans cet ensemble d'actions, la culture hors-sol vient se positionner comme une réelle opportunité pour les femmes de révolutionner l'agriculture durable en Côte d'Ivoire.

Keywords: Rural women – Food production – Cultivable land – Sustainable agriculture – Cote d'Ivoire

Abstract - This article presents the challenges of women's capacity building and the prospects for ensuring sustainable agriculture in Côte d'Ivoire. The main data from the conducted literature review show that in Côte d'Ivoire, women are stakeholders in the strategies implemented for sustainable agriculture. A number of actions are helping to spur a new era of women's empowerment in rural Côte d'Ivoire, including land conflict management, gender equality for land acquisition and women's capacity building. In this set of actions, aboveground farming is positioning itself as a real opportunity for women to revolutionize sustainable agriculture in Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Les femmes ne jouissent pas d'opportunités économiques égales aux hommes dans plusieurs pays en développement, à l'instar de la Côte d'Ivoire. Pourtant, elles sont des actrices

économiques dynamiques qui ont un rôle majeur dans l'économie agricole en Afrique subsaharienne où l'agriculture emploie 70 % de la population (BAD, 2015). Les femmes constituent pratiquement les deux tiers de la main-d'œuvre agricole et produisent la majorité des denrées

alimentaires de l'Afrique (BAD, 2015). Or, dans le secteur agricole, les femmes ont très peu accès aux intrants essentiels que sont la terre, le crédit, les engrais, les nouvelles technologies et les services de vulgarisation (Bongiwe et Kaaria, 2015). Pour cette raison, leurs rendements agricoles ont tendance à être nettement plus faibles que ceux des hommes. Les femmes ivoiriennes ne sont pas en marge de ces réalités. Elles occupent, également, une place prépondérante dans la production agricole et l'approvisionnement en produits vivriers (Silué, 2020). Cependant, le manque d'accès à la terre ne leur permet pas d'optimiser les différentes innovations agricoles qui ont été mises en œuvre par les différents gouvernements de la Côte d'Ivoire afin qu'elles contribuent au mieux à une agriculture durable et une sécurité alimentaire (Youl *et al.* 2017).

Par ailleurs, une opportunité leur est ouverte avec la culture hors-sol qui comble l'insuffisance de terres cultivables et favorise l'augmentation des rendements du simple au triple et une meilleure qualité des produits les aiderait à leur autonomisation (Coulibaly *et al.* 2021).

Dans ce contexte, une revue de la littérature a été faite dans le cadre du projet *Promotion de la culture de légumes hors sol auprès des femmes de Tiéviéssou (Grand-Lahou) en Côte d'Ivoire* piloté par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en partenariat avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Cette revue de la littérature a porté sur : l'agriculture durable en Côte d'Ivoire, la sécurité alimentaire, les solutions mises en œuvre pour assurer une agriculture durable et la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, la place des femmes dans les cultures vivrières en Côte d'Ivoire et l'implication des femmes dans la production hors sol.

Dans la première partie de cet article, nous présentons la problématique du rôle des femmes dans l'agriculture durable.

La deuxième partie présente le cadre méthodologique et la troisième partie présente les résultats et la discussion.

Femmes et agriculture durable en Côte d'Ivoire

Un peu partout dans le monde, les femmes subissent des pratiques discriminatoires qui les maintiennent dans une situation de vulnérabilité. En Afrique subsaharienne, elles ont un faible accès à la propriété foncière alors que la majorité de la population vit de l'agriculture. Cette situation réduit leur accès au crédit et leurs capacités à entreprendre des activités économiques durables. Ainsi, la vulnérabilité des femmes s'accroît par le manque d'accès aux terres agricoles. Elles ne détiennent que 18% des concessions agricoles (PNUD, 2017 ; Silué 2020). En Côte d'Ivoire, les femmes restent toujours marginalisées (Koné et Ibo, 2009) et 75% de celles qui vivent en milieu rural sont en dessous du seuil de pauvreté qui est de 737 F CFA / Jour et de 269 075 F CFA / An (CARE, 2019). Certains facteurs socioculturels perpétuent des traditions préjudiciables aux filles et aux femmes. Malgré la mise en place de structures en charge de la promotion et de la protection des droits de la femme notamment la Direction de l'égalité et de la promotion du genre en 2006 et le Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. La Côte d'Ivoire est à la 136^e place de l'indice d'inégalité de genre selon le classement du PNUD en 2011 (Tall Madani *et al.*, 2013). Or de nos jours, l'égalité entre les hommes et les femmes est la pierre angulaire d'un développement durable. Alors, quels sont les enjeux de l'implication des femmes dans l'agriculture durable en Côte d'Ivoire ?

Les enjeux de l'implication des femmes dans agriculture durable en Côte d'Ivoire

Le rôle des femmes dans la filière vivrière en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire tire la plus grande partie de ses revenus dans les activités agricoles. L'insécurité alimentaire est atténuée par la forte production de produits vivriers. Longtemps relégués au second plan au profit des cultures d'exportation telles que le café, le cacao et l'hévéa, les produits vivriers occupent de nos jours une place de choix dans l'agriculture ivoirienne pour l'atteinte d'une autosuffisance alimentaire (Silué, 2020). La consommation journalière en légumes devrait être de 205 g par habitant ; et de ce fait, les besoins globaux du pays pour une alimentation de qualité atteindraient 18 000 000 t/an. Or, la production de légumes en 2016 serait de 637 000 t/an. La quantité consommée, actuellement estimée à 920 000 t/an, ne suffit toujours pas à satisfaire les besoins (CIRAD, 2019).

Selon la Banque mondiale (2013), les femmes ont une place essentielle dans le processus de croissance et de développement de la Côte d'Ivoire. Elles s'adonnent de façon simultanée à la production de vivriers, à la transformation de certaines denrées notamment le manioc en "attiéké" et à la commercialisation de ces produits (Youl et al. 2017). Parmi les actrices du vivrier, certaines se sont organisées en coopératives. La Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Vivriers de Côte d'Ivoire (FENASCOVICI) et la Coopérative de Commercialisation de produits Vivriers de Cocody (COCOVI) sont à citer à titre d'exemple de dynamisme (Silué, 2020). En dépit de ces organisations, il existe des organisations professionnelles et des associations féminines ainsi que des actrices individuelles. Ces dernières contribuent fortement à la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. Elles sont

représentées à 90% dans le secteur vivrier (Silué, 2020). Si la demande nationale pour l'alimentation humaine est couverte en igname, manioc, banane plantain et maïs, le pays reste encore très dépendant de l'extérieur pour certains produits comme les fruits et légumes (tomate, piments aubergines, etc.), le riz, les oignons et les pommes de terre (Ducroquet *et al.*, 2017).

Dans ce contexte, la culture hors sol devient une alternative gagnante pour assurer une meilleure production de vivriers dans les milieux où l'accès à la terre est restreint pour les femmes.

Historique de la production hors sol

La culture hors-sol consiste à cultiver des plantes sans sol sur des substrats minéraux ou organiques (Vitre, 2003). Ces substrats peuvent être du sable, des fibres de coco, de la laine de roche, de la pouzzolane, des billes d'argile (Coulibaly et al., 2021). Les origines de la culture hors-sol sont très anciennes. Selon les archéologues, cette technique existe depuis les IXe et Xe siècles chez les aztèques. Ils cultivaient des légumes sur les radeaux dans leur cité, en partie lacustre, de Tenochtitlan, l'actuelle Mexico. La publication la plus ancienne sur la culture hors-sol est le livre *Sylva Sylvarum* publié en 1627 par Francis Bacon. En 1699, John Woodward a publié ses expériences de la culture de l'eau avec la menthe verte. En 1859-1860, les découvertes des botanistes allemands Julius Von Sachs et Wilhelm Knop ont abouti à un développement de la technique de la culture hors-sol. Cette technique de culture est devenue rapidement un standard de la recherche et de l'enseignement qui est encore largement utilisé et considéré actuellement comme un type de la culture hydroponique. En 1929, William Frederick Gerick Berkeley a fait publiquement la promotion de cette culture comme solution utilisée pour la production agricole. Il a fait pousser des tomates à vingt-cinq pieds de haut dans des solutions nutritives minérales plutôt que le sol. Il a

aussi inventé le terme de la culture hydroponique en 1937 pour la culture des plantes dans l'eau. Un des premiers succès de la culture hydroponique a eu lieu à Wake Island où la culture hydroponique était utilisée pour cultiver des légumes pour les passagers. Dans les années 1960, Allen Cooper en Angleterre a développé la technique du film des éléments nutritifs. Le terrain du Pavillon à Epcot Center de Walt Disney World a ouvert en 1982 et figure en bonne place parmi les différents types des techniques hydroponiques. Durant les années 1960 et 1970, les fermes commerciales de la culture hydroponique ont été développées à Abu Dhabi, en Arizona, Belgique, Californie, Danemark, Allemagne, Hollande, Iran, Italie, Japon, la Fédération de Russie et d'autres pays. Au cours des années 1980, de nombreuses fermes hydroponiques automatisées et informatisées ont été établies dans le monde entier. La culture hydroponique a été introduite en Côte d'Ivoire en 2008 (Koffi et al. 2021). La FAO a financé, à partir de 2011, une phase pilote d'installation de 200 modules hydroponiques (Fondio et al. 2017). La recherche d'accompagnement de cette étape est menée par le Centre national de recherches agricoles (CNRA) à Bouaké. L'intérêt de cette technique est de combler l'insuffisance de terres cultivables et d'optimiser les rendements (Koffi et al., 2021). Cette technologie permet d'économiser de l'espace, de gagner beaucoup de temps, de réduire la quantité d'eau utilisée, les quantités de produits phytosanitaires et le temps de culture comparativement à la technique de culture classique et aux autres méthodes. Elle aide à l'amélioration des performances agronomiques dans le respect d'un faible impact environnemental (Foucard et al., 2015).

Le rôle des femmes ivoiriennes dans la culture hors-sol

L'agriculture verticale ou l'agriculture hors-sol n'est pas encore très développée en Côte d'Ivoire et

l'implication des femmes n'est pas encore très visible. Par conséquent, il y a peu de publications à ce sujet d'où la pertinence de notre étude. Fondio et al. (2017) présentent quelques actions sporadiques :

- En 2008, la FAO a introduit la culture hors-sol dans le district d'Abidjan auprès des jeunes chômeurs et des femmes dans le cadre d'une étude de faisabilité à laquelle le CNRA a participé avec la commune de Treichville.
- Dans le cadre d'un programme de formation offert par l'ONG « La Pierre Angulaire » et l'ambassade du Canada, 40 femmes originaires de la ville de Niablé située dans l'est du pays ont acquis des compétences en culture hydroponique.
- Des travaux conduits par le CNRA en 2009 avec les épouses des militaires ont permis de produire réellement de la laitue.
- Un module de 1 000 m² pour la culture hors-sol de la tomate a été installé pour le Groupement des Maraîchers Hors Sol de San Pedro (GMH2SP) composé de 7 personnes au sein de l'ex-cité agricole de San Pedro avec l'appui de l'ANADER.
- Le Projet « Hortivoire » initié par le maire de Tiébissou en faveur des femmes et des jeunes de la commune aux techniques de production agricole hors-sol.

Les actions en faveur des femmes dans le domaine de la culture hors-sol ne font pas légion. Cependant, nous avons remarqué que si elles sont accompagnées dans la mise en œuvre de projets agricoles, elles donnent des résultats grâce à leur dynamisme dans le secteur du vivrier.

Les opportunités des femmes dans l'agriculture durable en Côte d'Ivoire

Les femmes sont des parties prenantes du secteur agricole (FAO, 2022).

Elles sont accompagnées par les différentes organisations internationales pour une égalité avec les hommes. À ce titre, le concept du genre permet d'atténuer les disparités qui existaient à leur rencontre. Dans ce contexte, la FAO (2019) a adopté des approches intégrées et transformatrices pour l'égalité des sexes aux échelles internationale, régionale, nationale ; mais aussi au sein des communautés et des ménages. Pour contribuer davantage à cet objectif, l'accent est mis sur les actions suivantes (FAO, 2019) :

- Renforcer la capacité des États à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles tenant pleinement compte des aptitudes, besoins et aspirations des femmes rurales.
- Promouvoir une gouvernance et une gestion responsables des ressources productives et naturelles tout en renforçant la participation des femmes au sein des institutions locales et leur faciliter ainsi l'accès à la prestation de services, etc.

En Côte d'Ivoire, les opportunités sont les dispositions prises par l'État pour accompagner les femmes (Youl et al. 2017). Il y a eu la ratification de plusieurs conventions et rencontres sous-régionales et Africaines pour une meilleure coordination des actions prenant en compte des besoins des hommes et des femmes en Afrique. Il s'agit notamment de :

- la ratification du protocole de MAPUTO (le protocole additionnel à la charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la Femme en mars 2012) ;
- la conférence sous-régionale sur les femmes de l'espace CEDEAO Genre ;
- la collaboration avec le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre ;

- la conférence ministérielle régionale sur les femmes, Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba en Éthiopie (CEA) ;
- la conférence des femmes ministres de l'Union Africaine ;
- l'IDISA : l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes ;
- la collaboration avec l'agence intergouvernementale de la francophonie ;
- la Résolution 1325, la Déclaration des Chefs d'États de l'UA sur l'égalité Homme/Femme
- la contribution du protocole de MAPUTO relatif aux droits des Femmes dans la transformation des rôles traditionnels des deux sexes en Afrique : bilan, possibilités et responsabilités en juillet 2016, CEDAW (2018).

Les mesures d'accompagnement de la filière vivrière en Côte d'Ivoire

Plusieurs mesures accompagnent les femmes dans la filière agricole (CEDAW, 2018) :

- Le Ministère de la Famille, de la femme et de l'enfant est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de protection de la femme, de la famille et de l'enfant.
- 277 femmes ont bénéficié de certificats fonciers marquant le début d'une ère d'égalité de l'homme et de la femme en milieu rural.
- L'ONU-Femmes Côte d'Ivoire, depuis début 2016, met en œuvre un projet d'autonomisation économique des femmes ainsi que de gestion des conflits. Ce projet vise notamment à développer les

chaînes de valeurs du Nord pour inclure les groupements de femmes et ainsi assurer une croissance inclusive tout en renforçant les capacités des femmes.

- Le PNUD a aidé à stimuler au sein des populations défavorisées, l'émergence de petites activités productives et commerciales visant l'amélioration durable des conditions de travail et d'existence des femmes en particulier. Elles constituent 80% des bénéficiaires directs des interventions.
- En 2012, l'État ivoirien a renforcé les capacités opérationnelles du Service Autonome d'Alphabétisation. Le renforcement de la politique d'alphabétisation a permis de créer 152 828 Centres avec un effectif de 75 275 apprenants, dont 43 626 femmes et 31 649 hommes avec 4 371 animateurs. Ces centres offrent plusieurs opportunités de formation notamment la couture, aide-soignante, coiffure, etc.

Par ailleurs, l'État ivoirien s'est engagé dans la revalorisation du secteur vivrier avec le Projet d'Appui aux Petits Producteurs des Savanes (PPMS) de 2008 à 2012, le Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles (PARFACI) de 2013 à 2017, le Projet d'Appui à la Production agricole et à la Commercialisation (PROPACOM OUEST) de 2014 à ce jour et le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M) de 2017 à ce jour (Méité et *al.* 2018). Cet intérêt est illustré par les actions en faveur des coopératives de femmes, principales actrices de ce secteur. La loi n° 97-721 du 23 décembre 1997 relative à ce mouvement avait pour but de le rendre plus efficace, plus viable et beaucoup plus moderne. De plus, l'adoption de ce décret a permis aux femmes de se regrouper en coopératives et de

redynamiser leurs activités (Silué, 2020). Celles-ci visent à encadrer et à moderniser la production et à commercialiser les produits vivriers. Dans cette optique, une Bourse Nationale du Vivrier (BNV) a été créée en 2002 pour pérenniser les activités. L'État oriente, appuie et contrôle les activités de ce secteur à travers la création de l'Office d'aide à la Commercialisation des produits vivriers (OCPV), signé par décret N° 84-934 du 27 juillet 1984. Il a instruit un Programme d'Appui au Secteur vivrier en Côte d'Ivoire (PASVCI), financé à hauteur de 113 119 140 000 FCFA environ par l'Union européenne. L'accompagnement se fait également avec les banques et les institutions de microfinance. À titre d'exemple, la microfinance/Oikocrédit a octroyé un crédit de 1,5 million d'euros en 2010 à la COCOVICO (Silué, 2020). Malgré ces opportunités, il y a des contraintes à relever.

Les contraintes vécues par les femmes dans l'agriculture durable en Côte d'Ivoire

Selon Youl et *al.* (2017) et la FAO (2017), les difficultés rencontrées par les femmes se résument en ces points :

- Les difficultés d'accès aux terres cultivables.
- Les faibles rendements impactés par le changement climatique.
- Une insuffisance de nouvelles technologies agricoles appropriées.
- Le coût élevé et l'installation du matériel de production hors-sol.
- Coût élevé des produits issus du hors-sol en relation avec le coût élevé et de l'entretien de l'installation.
- Les difficultés d'accès aux financements face aux activités non garanties.

- L'achat des produits de récolte à vil prix.
- Les pertes post-récoltes par manque d'infrastructures de conservation et de transformation.
- Le niveau d'instruction peu élevé des femmes.

Quelques solutions dans l'agriculture durable en Côte d'Ivoire

Selon plusieurs spécialistes, il faut :

- Investir dans l'alphabétisation des femmes.
- Renforcer les capacités managériales par la formation des femmes.
- Former les femmes aux techniques de production innovantes d'adaptation face aux changements climatiques pour une autosuffisance alimentaire.
- Financer davantage les femmes.
- Appuyer à la bonne commercialisation des produits (éviter les tracasseries routières, prix de vente rémunérateur).
- Mieux valoriser la vente des produits issus de cette technologie hors-sol, CNRA (2012). À cet effet, un dispositif simplifié a été mis en place par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) en Côte d'Ivoire (Fondio et al. 2017).

MÉTHODOLOGIE

Une revue de littérature a été réalisée en lien avec l'objectif de notre étude. Elle a consisté à une consultation des données secondaires produites dans le domaine de la recherche scientifique, des plaidoyers, des conférences internationales et des revues de presse afin de percevoir l'implication des femmes dans l'agriculture

durable en Côte d'Ivoire. Nos investigations ont porté sur le rôle des femmes ivoiriennes dans la filière des vivriers dans la culture hors-sol, les opportunités qui leur sont offertes et l'appui qu'elles reçoivent du gouvernement et des partenaires nationaux et internationaux.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

La revue de la littérature sur la place des femmes pour assurer une agriculture durable en Côte d'Ivoire démontre que les femmes sont parties prenantes des stratégies mises en œuvre par le gouvernement ivoirien pour le développement durable et la sécurité alimentaire (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2018). Cette implication des femmes s'expliquerait par une prise de conscience de leur état de vulnérabilité qu'elles souhaiteraient partager et améliorer. Aussi, la forte volonté gouvernementale de mieux répondre à leurs besoins dans les programmes agricoles au cours des dix dernières années comme le Projet d'Appui à la Production agricole et à la Commercialisation (PROPACOM OUEST) de 2014 à ce jour et le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M) de 2017 à ce jour, soutenus par la communauté internationale qui exige des pourcentages de femmes dans des programmes et projets financés (Méité et al., 2018). Par ailleurs, les femmes souhaitent montrer leur capacité à contribuer à la sécurité alimentaire en créant les coopératives de production et de commercialisation des vivriers (Silué, 2020). À cet effet, pour une population de 29 389 150 habitants, les femmes représentent 47,8% (République de Côte d'Ivoire, 2021). Elles représentent une frange importante de la population et sont actives dans bien des domaines (CEDEAO, 2019).

Les femmes sont à la fois agentes de changement et moteurs de résilience. Pourtant, un fossé considérable existe

toujours entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (BAD, 2015). Ce fossé serait causé par les préjugés, les mœurs et les coutumes qui ont conduit à une division immuable du travail dans le temps et invariable dans l'espace. En Côte d'Ivoire, des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour aider les femmes à sortir de leur vulnérabilité dont l'une vise particulièrement le secteur agricole, spécifiquement la filière vivrière (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2018).

Des partenaires ont pris des engagements pour aider les femmes à sortir de leur vulnérabilité. Il s'agit des actions de la FAO, du PNUD, du PAM, de la Banque Mondiale, ONU Femmes (Madani et al., 2013). Certaines femmes se sont organisées en coopératives ou groupements formels ou informels selon les orientations gouvernementales pour être mieux accompagnées et bénéficier de certaines prestations telles que les prêts et les dons (Silué, 2020). Spécifiquement, le secteur du vivrier hors-sol est le plus investi du fait de l'inaccessibilité aux terres cultivables (Youl et al. 2017).

CONCLUSION

La revue de littérature nous a permis d'avoir des données sur l'implication des femmes dans l'agriculture durable en Côte d'Ivoire. Malgré leur dynamisme dans la filière vivrière, leur état de vulnérabilité persiste face aux difficultés qu'elles rencontrent en dépit des mesures d'accompagnement qui ont été mises en place pour les accompagner. C'est dans cette perspective que la promotion de la culture de légumes hors-sol pour une meilleure autonomisation des femmes est mise en œuvre dans plusieurs projets qui visent à résoudre le problème d'accès aux terres cultivables et à la couverture des besoins de la population en fruits et légumes.

BIBLIOGRAPHIE

- BAD (2015). *Autonomisation des femmes africaines, plan d'action*. Indice de l'égalité du genre en Afrique. Groupe Banque Africaine de développement. 42 p.
- BONGIWE N. et KAARIA S. (2015). *Les femmes et l'agriculture. Le potentiel inexploité dans la vague de transformation*. Conférence « Nourrir l'Afrique, un plan d'action pour la transformation de l'agriculture africaine » 21-25 octobre 2015. Centre international de conférences Abdou Diouf, Dakar, Sénégal. URL : https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/DakAgr2015/Les_femmes_dans_l_agriculture.pdf
- CARE (2019). *Evaluation finale du projet « Women for change cohorte 1 et 2 »* Contrat N° 1118-018-FY19-CARECI. Synergie Expertise Sarl. Rapport final. 32 p. URL : <https://www.careevaluations.org/wp-content/uploads/WOMEN-FOR-CHANGE-COHORTE-1-ET-2-CIV.pdf>
- CEDEAO (2019). *Accélérer les progrès vers l'ODD2*. Analyse de l'efficacité des politiques publiques. COMMISSION DE LA CEDEAO. 78 p. URL : https://www.foodsecurityportal.org/sites/default/files/2021-01/PEAR_Ecowas_FR_final_2.pdf
- CEDAW (2018). *Quatrième rapport périodique soumis par la Côte d'Ivoire en application de l'article 18 de la Convention*. 41 p.
- CIRAD (2019). *Étude d'identification et d'analyse des contraintes à la production maraîchère selon les grandes zones agro-climatiques de la Côte d'Ivoire*. Programme

<p><i>d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M). Rapport d'expertise. 140 p. URL : http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=591600</i></p> <p>COULIBALY N. D., FONDIO L., et N'GBESSO M. F. (2021). Évaluation des performances agromorphologiques de neuf cultivars d'aubergine en station au Centre de la Côte d'Ivoire. <i>Afrique SCIENCE</i>, 18(1), 1-11.</p> <p>CNRA (2013), <i>Le CNRA en 2012</i>. 52p ;</p> <p>DUCROQUET H., TILLIE P., LOUHICHI K. et GOMEZ Y. P. S. (2017). <i>L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe. État des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles</i>. Publications Office, Union Européenne, 244 p.</p> <p>FAO (2019). <i>Favoriser l'autonomisation des femmes pour renforcer l'agriculture. Le travail de la FAO en matière d'égalité homme-femme</i>. FAO, Rome. 24p.</p> <p>FAO (2017). <i>L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i>. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire. FAO, Rome. 144 p.</p> <p>FAO (2022). <i>L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022</i>. FAO, Rome. 40 p.</p> <p><i>Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable</i></p> <p>FONDIO L., N'GBESSO M. F. D. P. et TAHOUO O. (2017). <i>L'agriculture hors-sol pour produire des légumes de qualité en zone urbaine de Côte d'Ivoire</i>. Centre national de recherches agricoles, Côte d'Ivoire.</p> <p>FOUCARD P., TOCQUEVILLE A., GAUME M., LABBE L.,</p>	<p>BAROILLER J.F., LEJOLIVET C., LEPAGE S. et DARFEUILLE B. (2015). Tour d'horizon du potentiel de développement de l'aquaponie en France : présentation et regard critique sur cette voie de développement alternative pour les productions piscicoles et horticoles. <i>Innovations Agronomiques</i> 45 (2015), 125 -139.</p> <p>GUBBELS P. (2011). <i>Échapper au cycle de la faim. Les chemins de la résilience au Sahel</i>. Groupe de travail sur le Sahel. 124 p.</p> <p>KOFFI, A. M. H., N'GUETTIA Y. M. KOFFI N. B. C., WILFRIED A. M. et ATTA T. H. D. (2021). Effet de quatre traitements de substrat sur l'apparition des maladies de la tomate [<i>solanum lycopersicum</i> L. (solanaceae)] en culture hors-sol, Côte d'Ivoire. <i>European Scientific Journal</i>, vol.17, N°3, 63-78.</p> <p>KONE M. et IBO. J.G. (2009). Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro et Djangobo (Est) dans la Région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere (Nord) dans la région de Ferkessédougou. Rapport d'études. ALERTE-Foncier pour « une politique foncière juste et équitable dans une perspective de cohésion sociale et de développement durable ». URL : http://www.alertefoncier.org/bibliotque/les-politiques-fonci%C3%A8res-et-l'acc%C3%A8s-des-femmes-%C3%A0-la-terre-en-c%C3%B4te-divoire-cas-d'affalikro</p> <p>KOULIBALY A. (2019). Développement agricole durable : la phytodiversité comme outil de gestion des plantations de cultures de rente en Côte d'Ivoire. <i>Agronomie Africaine</i>, 8(1), 139-149.</p>
---	--

- LOMBARDO C.M.A. (2017). Appui à la préparation de plan d'investissement multisectoriels ida-17 et du plan d'investissement pour la ville de Grand-Lahou, République de Côte d'Ivoire.
- TALL MAGDANI M. KRAIDY AGNES A. NOUBISSIE EMMANUEL N. (2013). *Être femme en Côte d'Ivoire : Quelle stratégie d'autonomisation ?* Banque mondiale. 54p. URL : <https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/354161468020678261/etre-femme-en-cote-divoire-quelles-strategies-dautonomisation-rapport-des-consultations-de-la-banque-mondiale-sur-le-genre>
- MEITE B. S. N., KOUAME C, YEO M. (2018). Dette et développement en Côte d'Ivoire : le cas du complexe Sodefel de Sinematiali (1977-1988). *Revue iv histoire* 2018 ; 31 : 142-157.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE et DU DEVELOPPEMENT RURAL (2018). Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (2018-2025). République de Côte d'Ivoire. 186 p.
- MINISTÈRE DU PLAN (2019). Rapport volontaire d'examen national de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire. République de Côte d'Ivoire.
- NATIONS UNIES (2015). Programme de développement durable. 17 objectifs pour l'humanité et pour la planète. Nations Unies. URL : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>
- PNUD (2017). *Le PNUD en Côte d'Ivoire : rapport annuel 2017*. Abidjan, Côte d'Ivoire : PNUD, 46p. URL : https://www.undp.org/sites/g/files/zs_kgke326/files/migration/ci/RAPPORT_ANNUEL_PNUD_30112018.pdf
- République de Côte d'Ivoire (2021). Recensement général de la population et de l'Habitat. Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire. URL : <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=12936>
- SILUÉ T. (2020). Rôle des coopératives de commercialisation des vivriers dans l'approvisionnement des marchés urbains en Côte d'Ivoire : cas de la commune de Yopougon. *Recherches Africaines*, (0027), 23-38.
- TREMBLIN, G., et MAROUF, A. (2021). La culture hors-sol. In *Abrégé de biologie végétale appliquée* (pp. 95-110). EDP Sciences.
- VITRE A. (2003). Fondements et principes du hors-sol. 10 p. Agriréseau. URL : <https://www.agrireseau.net/documents/69876/fondements-et-principes-du-hors-sol>
- YOUL F. K. A., KOUAKOU A. L. et TOH A. (2017). Socio-anthropologie du processus d'autonomisation des femmes rurales ivoiriennes à travers les activités génératrices de revenus. *European Scientific Journal*, vol.13, N°32.

CONCLUSION GÉNÉRALE

MEDIEBOU CHINDJI, Paul TCHAWA et Samuel NGUIFFO

L'accès des femmes à l'appropriation foncière rurale s'est amélioré malgré des obstacles multiformes. Certaines données socio-économiques et culturelles expliquent à suffisance cette nouvelle donne dans un contexte où les lois foncières tendent à améliorer les statuts des femmes pour faire d'elles de véritables entrepreneures agricoles durables. À titre d'illustration, la crise du café et ses principales incidences socio-économiques ont provoqué une restructuration socio-spatiale dans les paysanneries de la commune de Foubot, en stimulant l'entrepreneuriat féminin à travers l'agriculture maraîchère et vivrière. Les femmes maîtrisent aussi les différents circuits de commercialisation des produits agricoles. Ces avantages compétitifs permettent à ces productrices d'améliorer leurs revenus, d'assurer la sécurité alimentaire et d'accumuler des devises pour s'acquérir les ressources foncières. Cette étude permettra aux décideurs locaux comme nationaux d'apprécier à sa juste valeur la place des femmes dans le développement rural et faciliter leur accès aux ressources foncières rurales.

Les femmes sont le plus souvent confrontées aux contraintes d'ordres sociologiques (la coutume) qui ne leur donnent pas un accès égal à la terre comparé aux hommes. De même, les difficultés économiques et financières telles que le niveau de revenu faible tiré de l'agriculture, le faible pouvoir d'achat, les contraintes liées au niveau de l'accès au crédit foncier ne favorisent pas l'accès des femmes à la terre. Cette marginalisation liée à la coutume et aux difficultés économiques est un frein à l'épanouissement de la femme et impacte sur le développement de la Commune de Bafia par exemple.

Dans la plaine du Diamaré, les traditions et coutumes associées à la pauvreté limitent l'accès des femmes aux ressources foncières. Les femmes sont dépendantes de leurs maris qui n'accordent aucun droit d'accès à la terre. Elles sont soumises au poids de la tradition. À ces facteurs, s'ajoute la saturation foncière. C'est pourquoi les femmes accèdent difficilement au foncier. Même si la situation d'accès des femmes aux ressources connaît une évolution marginale, les difficultés sociales, économiques, culturelles et structurelles persistent en milieu rural. Les femmes sont encore sous l'empirisme des traditions.

Pour la femme rurale, l'accès à la terre – au sens le plus valorisant – repose sur des configurations sociales et juridiques construites par la coutume et le droit écrit. Sa position et sa condition de « dominée sociale » sont au cœur d'un faisceau de corrélations qui mettent en jeu des facteurs de subalternité produites par le passé et le présent. Ce sont ces dynamiques et les éléments structurants qui relèguent la femme aux marges de la sphère des pouvoirs dans le champ conjugal et dans le champ social, y compris à son exclusion de la propriété foncière. Il s'ensuit qu'elle ne peut détenir et exercer – par procuration dans l'ensemble – que des droits fonciers dits faibles, ou médians. Ce sont les hommes, en tant qu'aînés sociaux, qui détiennent – sous le contrôle social du lignage – les droits fonciers forts, notamment les droits d'exclusion et les droits d'aliénation.

Les normes coutumières, les normes modernes et les dispositifs de gouvernance de la terre qui existent dans le Littoral rural camerounais – et par extension dans tout le Cameroun rural – reproduisent la domination masculine et la subordination

de la femme. Ces codifications inébranlables la consolident également et hypothèquent l'émancipation de la femme rurale à travers la possession de la terre qu'elle retourne et cultive pourtant tous les jours. En dépit des processus de déconstruction des conditionnements patriarcaux en cours en milieu rural, le reclassement des femmes rurales vers le haut reste davantage un horizon à atteindre.

Les priorités définies par la société civile camerounaise pour l'incorporation significative de la question des droits de catégories de genre dans les réformes foncières en cours devraient « dégenrifier » la question foncière, en débouchant sur la reconnaissance et la sécurisation juridique – en faveur de la femme – des droits fonciers plus robustes que les droits d'usage, comme le droit de possession titré. Par ailleurs, il convient aussi de considérer d'autres types de droits touchant à d'autres secteurs de la vie : (i) le droit à l'information ; (ii) le droit à la participation ; (iii) le droit à la prise de décision ; (iv) le droit à la justice ; (v) le droit aux solutions d'amélioration du bien-être basées sur la nature.

Malgré le dynamisme des femmes en Côte-d'Ivoire dans la filière vivrière, leur état de vulnérabilité persiste face aux difficultés qu'elles rencontrent en dépit des mesures d'accompagnement qui ont été mises en place pour les accompagner.

C'est dans cette perspective que la promotion de la culture de légumes hors-sol pour une meilleure autonomisation des femmes est mise en œuvre dans plusieurs projets qui visent à résoudre le problème d'accès aux terres cultivables et à la couverture des besoins de la population en fruits et légumes.

Le développement du maraîcher marchand procure des revenus substantiels aux attributaires, suscitant la convoitise des propriétaires coutumiers qui estiment que les bas-fonds aménagés sont le prolongement naturel de leurs exploitations.

Les confrontations des acteurs produisent une nouvelle tenure foncière dans laquelle les propriétaires coutumiers, soutenus par des élites intéressées, s'approprient les parcelles et les exploitent directement ou par personnes interposées. Les attributaires initiaux des parcelles sont contestés et n'ont pas d'autre choix que de se retirer, de négocier des contrats de bail ou de résister. Le remembrement des parcelles consécutif aux recompositions foncières perturbe les systèmes d'irrigation mis en place. L'insécurité foncière conduit à un désintérêt des exploitants qui n'investissent plus à fond pour avoir de bons rendements. L'économie maraîchère jadis polarisée par les bas-fonds aménagés au détriment des raphias (*raphia farinifera*) utiles ; ce qui peut amplifier à terme des problèmes environnementaux liés au régime hydraulique des cours d'eau.

La demande de la ville en ressources environnementales crée en général des pressions concurrentes sur le foncier. Dans les villages, une caractéristique générale apparaît comme celle du contrôle exclusif du patrimoine foncier par le groupe masculin. Cette pratique est contestée par les femmes qui revendiquent un droit de gestion pérenne. En effet, l'organisation sociale telle qu'elle se présente, démontre que l'accès à la terre est problématique pour les « cadets sociaux », ce qui ne manque pas d'engendrer des situations conflictuelles. Les femmes en tant que gestionnaires des surfaces agricoles qu'elles exploitent se voient dépossédées de ces derniers en fonction des conjonctures. La reconnaissance de l'effort fourni par l'individu pour travailler est reconnue aux hommes pour s'approprier le sol, ce qui n'est pas le cas pour les femmes, car elles sont un élément mobile de la société. Leur accès à la terre est indirect et temporaire. Les autorisations d'exploitation sont remises en question à tout moment. Bien que leur forme d'agriculture préserve l'environnement, elles sont insérées dans un système qui prend scrupuleusement soin de

les écarter de la gestion des biens fonciers et matériels. Le conflit est par conséquent au centre de cette situation.

Toutefois, l'apparition des conflits fonciers liés à l'exploitation de sable aboutit à une situation de permanence liée à la situation de mobilité de la femme dans la société. Cette mobilité doit être prise en compte par les politiques publiques et les institutions internationales pour l'accès permanent des femmes au foncier.

Le foncier en milieu rural est source de développement économique. Son accès devient de plus en plus important du moment où il prend en compte la question du genre. Dans quelle mesure l'accès des femmes au foncier influence sur la production agricole ? Cet accès est favorisé par la disponibilité du foncier agricole nécessaire à la pratique agricole de plusieurs spéculations. Les modalités d'accès des femmes au foncier sont principalement dominées par la location, l'héritage, l'achat, la donation et les legs ; limitant ainsi leur valeur de production.

Cependant, l'évaluation de l'accès des femmes au foncier à partir de la quantité de la production agricole est restée plus théorique à cause du manque de données dans le poste agricole en termes de statistiques sur leurs répartitions des agriculteurs par sexes. L'accès des femmes au foncier est contraint à d'énormes difficultés parmi lesquelles : les poids de la tradition, l'empiètement et la double, triple attribution, les problèmes financiers liés à l'accès et au circuit de commercialisation, la destruction de la production par les insectes lors du stockage. Ces dernières déploient diverses stratégies afin de remédier à ces difficultés, notamment l'accompagnement des ONG, des organisations Groupements d'Initiatives Communes (GIC).

Malgré que l'accès et la gestion foncière féminine se heurtent à d'énormes difficultés, les enjeux socioéconomiques restent une rente pour elles un atout et un

défi à relever. Grâce à l'augmentation des superficies culturales, les productions des oignons et de sorgho de saison sèche sont de plus en plus commercialisées par rapport au passé et ont permis d'accroître les revenus des femmes. Par leur implication dans la production massive d'oignons et du sorgho de saison sèche, ces dernières parviennent aujourd'hui à couvrir leurs besoins personnels, familiaux. En se donnant une place dans le foncier rural, elles assurent aujourd'hui autant et parfois plus que les hommes, un rôle important dans l'économie sociale en achetant des terrains en ville et en construisant des maisons de location.

Les principales initiatives à prendre pour équilibrer le rapport genre à l'accès de l'appropriation foncière sont : un appui socio-économique et administratif pour permettre aux femmes d'accéder facilement au foncier ; un changement de mentalité dans la société pour limiter la marginalisation foncière des femmes et la mise en place des textes de loi appropriés à cet effet.

Pour parvenir à un accès égal des femmes et des hommes à la terre, les acteurs publics et privés ont un rôle important à jouer. Celui de rendre l'accès au crédit foncier facile, de développer une politique de création d'emplois à travers des financements de microprojets qui puissent permettre aux femmes d'avoir un pouvoir économique suffisant pour s'auto-assumer. En d'autres termes, des campagnes de sensibilisations et des séminaires de formation impliquant les leaders d'opinion, les chefs religieux et les chefs coutumiers doivent être promus à travers les démembrements régionaux du ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) pour encourager les femmes à adhérer à différentes associations qui promeuvent le leadership féminin.

Toutefois, cette étude présente des limites, car elle ne prend pas en compte tous les paramètres. L'insécurité foncière

vis-à-vis des femmes connaît une persistance. Faudrait-il encore attendre pendant longtemps pour dépasser les traditions ? Quand faudrait-il agir pour contourner cette emprise traditionnelle afin d'améliorer l'accès de la femme rurale au foncier ?

Des recherches additionnelles sont nécessaires pour explorer et mettre en relief l'unicité socio-juridique entre le droit foncier oral et le droit foncier coutumier. Les raisons objectives et les raisons subjectives pour lesquelles les deux régimes de gouvernance foncière semblent converger pour la reproduction de l'obstruction du reclassement de la femme sont encore à être identifiées et comprises. Les sciences sociales devraient aussi s'atteler à examiner les changements en cours dans les villages, notamment les dynamiques affirmatives de la femme, en

vue de la déconstruction progressive de la domination masculine.

Dans la même veine, il y a une nécessité à ce que d'autres contributions éclairent le public scientifique, le public de l'ingénierie du développement des politiques et de l'élaboration des lois et le grand public sur les effets socio-économiques de la marginalisation foncière de la femme par des dispositifs juridiques généralement présentés comme antagonistes. Les impératifs de promotion du développement par le bas interpellent les collectivités territoriales décentralisées, et les comités villageois de développement sur la nécessaire reprise en main de ce potentiel actuellement sous-exploité. Par conséquent, la femme rurale occupe une place de choix dans les politiques de développement rural et social au plan local, régional et national.